



Fiche technique N° LA3581
23-01-2020

Annule et remplace les éditions
précédentes

Application après préparation sur
supports conformes au D.T.U. 59.1

- Maçonneries neuves et anciennes
- Revêtements plastiques épais & semi-épais – Crépis
- Béton cellulaire et parpaings après impression
- Anciennes peintures après impression:
Hydrodiluable - Glycérophthaliques -

laur express façade hydro D2

Peinture décorative mate

EXTÉRIEUR

+/- 150 g/m² par couche

Fonction :

Peinture pour la protection et la décoration de surface béton, ou de maçonnerie à base de résine acrylique LAURALITE® renforcée en polysiloxane.

Classification : AFNOR NF T 36-005 : I 7b2 / 7b1 / 10c
AFNOR NF P 84-403 : Classe D2
AFNOR NF EN 1062-1 : G3E3S1V2W3A0 (D2)
AFNOR NF EN1504-2 : Système de protection de surface bénéficiant du marquage CE (Cf Annexe)

Destination : EXTÉRIEUR

Surfaces murales verticales (maçonneries et anciennes peintures).
Sous-faces de balcons (après impression).

Qualités dominantes :

- Insaponifiable : s'applique sur maçonneries neuves (fonds alcalins).
- L'effet perlant du siloxane permet au support de rester sec, ce qui prévient les dégradations dues aux intempéries, aux algues et aux champignons.
- Masque les hétérogénéités et petites imperfections du support.
- Microporeuse : respecte l'hygrométrie du support.
- Imperméable : protège efficacement contre les eaux de pluie.

Caractéristiques pratiques :



= +/- 150 g/m² par couche



= 4 h



= 12 h (à 20°C et 60% d'humidité relative).

- **Présentation** : Prêt à l'emploi
- **Base disponible** : Blanc
- **Aspect** : Mat
- **Matériel** : Brosse, Rouleau ou Pistolet
- **Dilution et nettoyage du matériel** : Eau
- **Coloration** : **Système à teinte COLORIMIX®** La bonne tenue ne s'applique pas aux revêtements dont la couleur de finition a un coefficient d'absorption solaire supérieur à 0.7 ou dont la valeur d'indice luminance Y est inférieur à 35% (DTU59-1).
- **Conditionnement** : 20 Kg

Caractéristiques techniques :

- Densité : 1,30 à 1,40
- Extrait sec (pondéral) : 52 à 56 %
- Taux de brillance à 85° : < 5 %
- Teneur en COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/c) : 40 g/l (2010).
Ce produit contient max40 g/l COV. (Les valeurs de COV indiquées tiennent compte de nos colorants)

MODE D'EMPLOI

Préparation du support :

- Gratter et brosser soigneusement pour éliminer les parties non adhérentes du support à peindre, laver, rincer, puis laisser sécher.
 - Sur anciennes peintures brillantes ou satinées : poncer pour casser le brillant, lessiver, rincer, puis laisser sécher.
 - Si présence de mousses, champignons ou algues, effectuer au préalable un traitement curatif de la surface à peindre avec notre **THELOCIDE**. En cas de forte contamination par les micro-organismes de la surface à traiter, passer le nettoyeur à haute pression d'eau. Appliquer notre **THELOCIDE**, puis laisser sécher sans rincer.
 - Sur anciennes peintures, béton cellulaire et parpaing : appliquer en impression notre **laurprotect prim'O**.
 - Sur revêtement plastique épais, semi-épais et crépis : appliquer en impression notre **laurprotect BA**.
- Voir les fiches techniques des produits cités*

Application :

- **Après les travaux de préparation du support**, sur fonds propres et parfaitement adhérents, secs et sains, conformes au D.T.U. 59.1. Appliquer 2 couches successives (la peinture aura été préalablement diluée à 5% d'eau avant application de la 1ère couche. Puis après 12 heures de séchage, appliquer directement, non diluée, la 2e couche de peinture).
- Nous vous encourageons à effectuer un essai sur le support à peindre.
- **En extérieur, ne pas appliquer par température inférieure à + 5°C et supérieure à + 35°C, en respectant un taux d'hygrométrie inférieur à 80% d'Humidité relative.**
- **Produit à mélanger avant utilisation.**

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Conservation :

Excellente pendant 1 an en emballage d'origine fermé. Stocker à l'abri du gel.

Hygiène et sécurité :

Se reporter à la fiche de données sécurité disponible sur notre site www.lauragais-peintures.fr ou sur demande et au texte figurant sur l'emballage conforme à la législation en vigueur.

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir, en oeuvre, une ou plusieurs fonctions déterminées à l'avance, telles qu'elles sont définies ci-dessus. Ces produits et/ou procédés ne pourront cependant accomplir convenablement lesdites fonctions, pendant les durées prévues, que dans la mesure où ils auront été mis en oeuvre conformément aux règles édictées par THEOLAUR Peintures et en vigueur à l'époque de l'exécution des travaux. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de THEOLAUR Peintures. La présente édition annule et remplace toutes publications antérieures relatives aux mêmes produits et/ou procédés. Il appartient à notre clientèle, avant toute mise en oeuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

THEOLAUR Peintures - ZI-A - 5, rue René Cauche - 59139 NOYELLES LES SECLIN - Service technique : + 33 (0)3 61 26 54 96

Mail : contact@lauragais-peintures.fr www.lauragais-peintures.fr

SAS au capital de 7 600 000 euros - SIREN : 401 971 015 - Code APE : 2030Z - N° intracommunautaire : FR 36 401 971 015

Annexe

Marquage CE de la déclaration de performance :

CE	Peinture de protection de façades
	EN 1504-2 ⁽¹⁾
15	EVCP : Système 4
Perméabilité à la vapeur d'eau : Classe I : Sd <5m	
Absorption capillaire et perméabilité à l'eau : W < 0,1 kg/m ² .h ^{0.5}	
Réaction au feu : NPD ⁽²⁾	
Substances dangereuses : Conforme à 5.3	
(1) Selon tableau ZA.1 e de la norme : Peinture pour contrôle de l'humidité.	
(2) Aucune performance déclarée	